



Un CIP doit-il être juriste aussi ?

Par Godefroi

Salut la communauté

J'ai vu que ce forum est très pointu sur les sujets légaux, c'est pour ça que je me permets de poster ma question de reconversion. J'ai vraiment l'intention de devenir Conseiller en Insertion Professionnelle. C'est un métier d'aide et d'accompagnement pour les gens qui cherchent un emploi ou une formation, ça me motive énormément. J'ai repéré une formation

[url=https://nextformation.com/formations-metiers/formations-pedagogie-insertion-professionnelle/formation-conseiller-e-n-insertion-professionnelle]CIP éligible au CPF[url] de 6 mois, avec un titre pro niveau Bac+2, qui a l'air sérieuse. Elle est bien structurée autour des trois grands axes: accueillir, accompagner le parcours, et bosser avec les employeurs. Le truc, c'est qu'en tant que CIP, je vais devoir faire face à tellement de problèmes qui débordent du seul cadre de l'emploi ! On va me parler de divorce ou de garde des enfants, de soucis avec un bail d'habitation ou un syndic de copropriété, voire de personnes sous le coup d'une grosse amende ou d'un souci de délit mineur. La formation est courte. Même si elle prépare super bien sur le volet pro, j'ai peur de pas avoir assez de billes juridiques quand les gens me poseront des questions très précises sur leur licenciement ou leur surendettement. Les juristes bénévoles ici, vous trouvez que c'est un risque ?

Par kang74

Bonjour

Quelle est votre formation professionnelle initiale ?

Quel est votre expérience pro ?

Avez vous fait un stage d'observation ?

La question est surtout là dans ce type de travail qui exige un savoir être, effectivement, particulier : savoir se renseigner, ou se renseigner, comment se renseigner .

Ce qui exige quand même d'avoir des pré - requis à ce sujet.

Maitriser la communication et le sens de l'écoute, analyser, faire un diagnostic, travailler en équipe et prendre du recul .

Maitriser la communication, orale et écrite, cela ne veut pas dire tout savoir, cela veut aussi la recentrer et orienter vers d'autres interlocuteurs.

On ne vous demande pas de tout savoir même si suivant votre structure il y aura nécessaire des cadres légaux à savoir (travail, social, unedic, education) qui évoluent tout le temps : il faudra savoir se renseigner pour apporter une réponse fiable .

Par exemple, pour être certain de réussir votre reconversion vous pouvez voir un conseiller d'évolution professionnelle, qui vous orientera, peut être vers des formations reconnues avec nécessaire mise en situation et examen de selection.

En résumé, plus que les savoirs (qui ont au minimum un niveau 4 général en pré re-requis) c'est une formation basée sur le savoir être et le savoir faire qu'il faut .

Une formation basée sur le savoir en distanciel sans mise en situation risque de ne pas apporter l'essentiel .